

.PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUILLET 2021

L'an deux mil vingt et un le vingt huit juillet, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le premier adjoint.

Date d'envoi et d'affichage de la convocation :

23 juillet 2021

Présents : Mmes et MM LEMAIRE Jean-Luc, BERTHON Annik, AUBAILLY Michel, BERTIN Séverine, CHAPUT Ludovic, Adjoint, AUBOUARD Christian, MALTERE Josette, LIMOGES Pierre Alexandre, REMONT Marie José, LAVIGNON Flavien, ROUZEAU Ginette, VIANE Guillaume, COULEUVRE Marie, KUIPERS Peter, LECOMTE Fanny, LAMI Victoire, GIRARD Christophe, BARLAND Joëlle, TAUVERON Nicolas, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

Mme DE TURCKHEIM Catherine
Mr BONNET Richard
Mr CLOSTRE Alain

Procurations :

Mme DE TURCKHEIM Catherine à Mr LIMOGES Pierre Alexandre
Mr BONNET Richard à Mr LEMAIRE Jean Luc
Mr CLOSTRE Alain à Mr AUBAILLY Michel

Madame THIBAUT Rolande intègre le Conseil Municipal après l'installation de celui-ci

Date de publication : 29 juillet 2021

Secrétaire de séance : Monsieur AUBOUARD Christian

ORDRE DU JOUR

- ✓ Installation du Conseil Municipal
 - ✓ Election du Maire
- ✓ Délibération fixant le nombre des adjoints
 - ✓ Election des Adjoints au Maire
- ✓ Délibération fixant le nombre de conseillers municipaux délégués
 - ✓ Election des conseillers municipaux délégués

ADMINISTRATION GENERALE

OBJET : INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL SUITE A UN DECES

Conformément aux règles édictées à l'article L. 270 du Code électoral « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Compte tenu de l'élection du 14 mars 2020, Madame THIBAUT Rolande a été sollicitée pour accepter la fonction. Madame THIBAUT Rolande est donc appelée à intégrer le sein du Conseil municipal et est installée dans les fonctions de conseiller municipal.

Le tableau du Conseil municipal est modifié, tenant compte de cette installation, Madame THIBAUT Rolande prenant rang à la suite des Conseillers municipaux élus antérieurement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Prend acte de l'intégration de Madame THIBAUT Rolande au sein du Conseil Municipal.
- Prend acte de la modification du tableau du Conseil Municipal (ci-dessous) et de la modification des différentes commissions (tableau ci-dessous).

Pour	Contre	Abstention
22	0	0

DÉPARTEMENT

ALLIER

ARRONDISSEMENT

MOULINS

COMMUNE :

BOURBON L'ARCHAMBAULT

Communes de 1 000
habitants et plus

Effectif légal du conseil municipal

23

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales - CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, viennent ceux, dans l'ordre de liste, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions de priorité énoncées à l'article L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 3112-8-2 du CGCT, par l'ordre de présentation et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

- 1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenant depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
- 2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
- 3° Et, à égalité du vote, par la priorité d'âge.

Une copie de tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction ¹	Sexe (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le élu(e) (en chiffres)
Maire	M.	CHAPLUT Ludovic	19.05.1979	26.07.2021	773
Premier adjoint	M.	LEMAIRE Jean-Luc	16.10.1964	15.03.2021	773
Deuxième adjoint	Mme	BERTHON Annick	24.12.1967	15.03.2021	773
Troisième adjoint	M.	AUBAILLY Michel	21.05.1955	15.03.2021	773
Quatrième adjoint	Mme	BERTIN Séverine	30.12.1972	15.03.2021	773
Cinquième adjoint	M.	AUBOUARD Christian	09.11.1968	28.07.2021	773
1 ^{er} conseiller municipal délégué	Mme	MALTERE Josette	26.01.1946	28.07.2021	773
2 ^{es} conseiller municipal délégué	M.	LIMOGES Pierre-Alexandre	16.06.1972	28.07.2021	773
3 ^{es} conseiller municipal délégué	Mme	REMONY Marie-José	26.05.1958	28.07.2021	773
4 ^{es} conseiller municipal délégué	M.	LAVIGNON Flavien	29.04.1991	28.07.2021	773
5 ^{es} conseiller municipal délégué	Mme	ROUZEAL Elodie	21.02.1990	28.07.2021	773
Conseiller municipal	M.	VIANE Guillaume	06.11.1967	15.03.2021	773
Conseiller municipal	Mme	DE TURCKHEIM Catherine	13.09.1971	15.03.2021	773
Conseiller municipal	Mme	COULEUVRE Marie	22.11.1973	15.03.2021	773
Conseiller municipal	M.	KUIPERS Pólus	11.07.1979	15.03.2021	773
Conseiller municipal	M.	BOHNET Richard	22.09.1979	15.03.2021	773
Conseiller municipal	Mme	LECOMTE Fanny	29.04.1911	15.03.2021	773
Conseiller municipal	Mme	LAMI Violote	29.10.1990	15.03.2021	773
Conseiller municipal	M.	CLOSTRE Alain	06.10.1947	11.02.2021	773
Conseiller municipal	Mme	THIBAUT Rolande	21.10.1954	28.07.2021	773
Conseiller municipal	M.	GIRARD Christophe	05.12.1968	15.03.2021	350
Conseiller municipal	Mme	BARJAND Joëlle	03.09.1949	15.03.2021	350
Conseiller municipal	M.	TALVERON Nicolas	07.04.1994	15.04.2021	350

Coût de la matric :

ELECTION DU MAIRE

Madame MALTERE Josette prend la parole : Lors des élections municipales du 15 mars 2020, j'ai eu l'honneur, en ma qualité de doyenne, de présider la réunion du conseil municipal pour l'installation du maire, Jacky Bélien, après une large victoire, puisque la liste « ensemble pour Bourbon » a remporté 20 sièges sur 23

Suite au décès de notre ami, Jacky, je me retrouve, malheureusement, dans l'obligation de recommencer.

J'ai une pensée émue envers Jacky, il restera présent dans nos cœurs et nos pensées.

C'était un humaniste, dévoué, droit, juste, humble, respectant les autres quelle que soit leurs sensibilités et agissant toujours dans l'intérêt général.

Je lui dis un grand merci pour son dévouement au service des bourbonnais pendant les cinquante années où il a été élu.

Mais, la vie continue, je dois maintenant faire procéder à l'élection du maire qui aura la lourde tâche de succéder à Jacky.

Conformément à l'article L. 2122-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, il est procédé à l'élection du Maire.

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 23
- bulletins blancs ou nuls : 3
- suffrages exprimés : 20
- majorité absolue : 12

A obtenu :

Monsieur CHAPUT Ludovic : 20 voix

Monsieur CHAPUT Ludovic ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

La création du nombre de postes d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal. Ce dernier détermine librement le nombre d'adjoints en vertu de l'article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales. Ce nombre ne peut cependant excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De fixer à 5 le nombre d'adjoints au Maire.

Pour	Contre	Abstention
23	0	0

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Le conseil municipal a fixé à 5 le nombre d'adjoints au Maire par délibération n° 71-2021 du 28 juillet 2021.

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire conformément à l'article L.2122-7 du Code général des collectivités territoriales.

Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.
Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Election de la liste d'adjoints suivantes :

- Monsieur LEMAIRE Jean-Luc
- Madame BERTHON Annik
- Monsieur AUBAILLY Michel
- Madame BERTIN Séverine
- Monsieur AUBOUARD Christian

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 23
- bulletins blancs ou nuls : 3
- suffrages exprimés : 20
- majorité absolue : 12

La liste suivante ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue et immédiatement installée.

CREATION DE POSTES DE CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Conformément aux dispositions à l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création de cinq postes de délégués municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De fixer à cinq le nombre de délégués municipaux.

Pour	Contre	Abstention
23	0	0

ELECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Par délibération n°73-2021 du 28 juillet 2021 du Conseil Municipal, il a été décidé de créer cinq postes de conseillers municipaux délégués.

Monsieur le Maire rappelle que le Maire est seul chargé de l'administration de la commune ; les délégations ont lieu sous sa surveillance et sa responsabilité et les adjoints et les conseillers municipaux délégués doivent toujours faire mention dans leur décision de la délégation en vertu de laquelle ils agissent.

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des conseillers municipaux délégués intervient par scrutin secret dans les mêmes conditions que celle du Maire. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel à la candidature, il est procédé au déroulement de vote.

Liste des Conseillers municipaux délégués :

- Mme MALTERE Josette, Conseillère Municipale Déléguée aux relations avec les acteurs sociaux, territoire zéro chômeur.
- M. LIMOGES Pierre Alexandre, Conseiller Municipal Délégué à l'urbanisme, à l'environnement et à la communication.
- Mme REMONT Marie-Josée, Conseillère Municipale Déléguée aux finances.
- M. LAVIGNON Flavien, Conseiller Municipal Délégué aux associations sportives et au conseil municipal des jeunes
- Mme ROUZEAU Ginette, Conseillère Municipale déléguée à la culture et aux manifestations

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

nombre de bulletins: 23
bulletins blancs ou nuls: 3
suffrages exprimés: 20
majorité absolue: 12

La liste ci-dessus est proclamée élue avec 20 voix.

Intervention de Monsieur CHAPUT Ludovic :

Tout d'abord, je tiens à remercier tous les services de la commune qui ont œuvré ces 2 dernières semaines dans les circonstances que l'on connaît.

C'est avec beaucoup d'émotion que je m'adresse à vous en ce jour d'installation du conseil municipal, suite au décès de Jacky.

Je veux rendre hommage à celui, qui a œuvré toute sa vie pour plus de justice sociale tant dans le domaine agricole que public.

Jacky a construit avec écoute et bienveillance ce Bourbon qu'il chérissait tant.

Lors des élections municipales de mars 2020, les électeurs nous ont accordé leur confiance

Avec humilité et détermination nous continuerons à porter les projets que nous avons bâtis ensemble au service des Bourbonnaises et Bourbonnais.

Malheureusement, notre commune n'échappe pas aux contraintes liées à la situation sanitaire. Depuis plus d'un an la pandémie a changé nos vies et notre quotidien, impactant les acteurs économiques, le monde associatif en déshumanisant notre société.

C'est bien pour cela qu'au-delà des sensibilités de chacun, nous devons rester fort et unis au service de l'intérêt général

Merci pour la confiance que vous voulez bien m'accorder et c'est ensemble que nous construirons le devenir de Bourbon.

Plus aucun membre ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures 20.

Le Maire,

Ludovic CHAPUT

